

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

**30^{ème} CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)
26 AU 29 NOVEMBRE 2013**

MOTION A PROPOS DE LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE SOLIDARITE AUTONOMIE

Le Président de la République s'était engagé à promouvoir une loi sur l'autonomie des Personnes Âgées, dès son accession au pouvoir.

Le Premier Ministre l'a annoncée pour le 1^{er} trimestre 2014 pour être votée en fin d'année avec mise en application début 2015.

Cependant, l'institution d'une Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie à 0,3%, appliquée mensuellement à compter du 1^{er} avril 2013, comme mode de financement ne peut être un financement pérenne de la perte d'autonomie.

De plus le produit de cette contribution devait être reversé à la CNSA, soit 650 millions pour 2013.

Or la loi n'ayant pas été encore votée, ces sommes n'ont pas été transférées à la CNSA, mais au Fonds Solidarité Vieillesse chargé de régler les retraites de chômeurs.

Notre association comme le CNRPA et les Fédérations d'aide à domicile (ADMR, ADESSADOMICILE, UNA, FNAAFP-CSF, à AD-PA) a dénoncé ce détournement.

Aujourd'hui ces protestations ont porté leur fruit puisque une rétrocession de 100 millions a été votée par l'Assemblée Nationale sur les crédits 2013.

Pour sa part l'UNRPA a clairement affiché sa position en se prononçant pour une prestation universelle autonomie gérée par la solidarité nationale comme en témoignent notre pétition et de nos communiqués de presse.

Notre association préconise donc d'autres moyens de financement de la protection sociale que sont notamment : la création d'emplois génératrice de cotisations sociales, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers jusque là exonérés.

Ce sera possible si le gouvernement se donne les moyens d'une grande politique sociale et solidaire.